

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2021

PROCÈS-VERBAL



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 30 JUIN 2021**

**L'an deux mille vingt-et-un, le 30 juin à 19 heures 00**, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des sports Giroux Sannier (*arrêté municipal du 12 mai 2021*), sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, en suite de la convocation en date du 21 juin 2021, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Etaient présents** : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- *Guillaume SAVEANT pouvoir à Wilfrid ANFRY*
- *Pascale LEBON pouvoir à Christian DELACOUR*
- *Virginie MALAYEUDE pouvoir à Annie LEPORCQ*

**Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume PRUVOST**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 30**

**Nombre de conseillers municipaux votants : 33**

**Monsieur le Maire** salue l'assemblée.

**Monsieur le Directeur Général des Services** procède à l'appel des conseillers municipaux.

**Monsieur le Maire** : « Je suis très honoré de recevoir, Madame Sandra MILLE, notre nouvelle Conseillère Départementale, que nous pouvons applaudir.

Comme à l'accoutumée, vous trouverez sur les tables les décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal.

Je vous demande de bien vouloir approuver les procès-verbaux des 18 février et 22 mars. (*Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité*). Nous allons faire passer le bordereau de signature, il y aura trois signatures car le procès-verbal du 18 décembre 2020 a simplement été approuvé mais pas signé.

Nous allons procéder à l'installation d'une nouvelle Conseillère Municipale, Madame Stéphanie LACROIX, en lieu et place de Madame Stéphanie CABOCHE-WATTEZ qui pour des raisons de conflit d'intérêt, suite à une transaction de la Mairie pour un terrain, ne pouvait décentement pas siéger avec nous au Conseil Municipal. Elle a donc préféré s'absenter.

Ce n'est donc pas, comme Monsieur CONDETTE l'a annoncé très précipitamment sur les réseaux sociaux, un problème de troubles dans notre majorité ».

**Monsieur CONDETTE, Conseiller Municipal** répond à Monsieur le Maire mais sans prendre le micro. Ses propos sont donc inaudibles.

Compte-tenu du vote du Compte Administratif, Monsieur le Maire est dans l'obligation de nommer un Président de séance. Il propose à l'assemblée que Monsieur René WIART, doyen du Conseil Municipal prenne la Présidence. *Vote à l'unanimité.*

**Monsieur Guillaume PRUVOST**, Premier Adjoint et plus jeune élu, est désigné secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire** invite Madame Caroline CARON, Adjointe aux finances, à le rejoindre pour présenter la partie « Finances-Marchés ».

### **1°) Compte Administratif 2020. Compte de gestion du receveur.**

**Madame CARON** : « Bonsoir à tous. Merci Monsieur le Maire et merci au service financier qui a fourni un travail exceptionnel.

Je vais vous présenter le Compte Administratif par chapitre, qui reprend la totalité des prévisions budgétaires 2020 ainsi que les réalisations et les restes à réaliser, en section investissement, qui sont repris dans le budget 2021.

Ils permettent d'étaler sur plusieurs exercices, le financement de projets d'investissement importants. Ils s'élèvent à 2 863 922,46 € en dépenses d'investissement et à 2 594 759,09 € en recettes d'investissement.

Le Compte Administratif 2020 se résume de la façon suivante :

- De la page 1 à 9 : ratios obligatoires ainsi que les balances reprenant les prévisions, les réalisations et les restes à réaliser.

### **En investissement :**

- Page 11 : le total des dépenses d'investissement s'élève à 4 182 921,13 € et se décompose ainsi :
  - Chapitre 1 : Reprise du déficit 2019 : 1 542 837,77 € ;
  - Chapitre 16 : Remboursement des emprunts (annuité en capital 2020) : 369 628,28 € ;
  - Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : licences Microsoft Office : 2 763,00 € ;
  - Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : matériel pour la mairie, les écoles, le service des sports ou encore le service communication : 99 820, 88 € ;
  - Chapitre 23 : Les immobilisations en cours pour un montant de 2 167 861,20 € qui se décompose de la manière suivante :
    - Les travaux de bâtiments : 567 226,63 €
    - L'extension de la Mairie
    - La vidéoprotection
    - Le poste de Police Municipale
    - L'accessibilité du foyer Dumortier...
  
    - Les travaux de voirie pour un montant de 1 600 634,57 €
    - L'extension du cimetière
    - Le terrain synthétique et l'extension du parking
    - L'éclairage public
    - Les travaux de voirie rues Croix Abot et Apolline
  
- Page 17 : Le total des recettes d'investissement s'élève à 2 697 436,52 € se décomposant ainsi :
  - Chapitre 40 : Opérations d'ordre de transfert entre section : 264 414,71 € ;
  - Chapitre 10 : Dotations (FCTVA, taxe d'aménagement...) : 1 900 725,61 € ;
  - Chapitre 13 : Subventions d'investissement (équipements sportifs, terrain synthétique, éclairage public) : 530 530,96 € ;
  - Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 1 765,24 € notamment la révision de prix sur les marchés de travaux d'aménagement du cimetière et d'aménagement du terrain synthétique.

Il se dégage donc de la section investissement, un résultat cumulé de – 1 485 484,61 €.

### **En fonctionnement :**

- Page 20 : Total des dépenses de 11 551 159,13 € se décomposant ainsi :
  - Chapitre 11 : Charges à caractère général (l'énergie, les fournitures de bâtiments, de voiries ou encore les prestations de services, les primes d'assurances...) : 2 352 294,33 € ;
  - Chapitre 12 : Charges du personnel : 6 075 976,85 € ;
  - Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante (indemnités des élus, participations scolaires ou encore subventions annuelles...) : 2 711 102,32 € ;
  - Chapitre 66 : Charges financières (intérêts de la dette...) : 47 792,99 € ;
  - Chapitre 67 : Charges exceptionnelles (aides à l'enseignement ou encore les subventions exceptionnelles...) : 99 577,93 € ;
  - Chapitre 42 : Opérations d'ordre entre sections (amortissements, opérations concernant la plus-value de cession : 264 414,71 €

- Page 21 : Total des recettes de 13 684 461,61 € se décomposant ainsi :
  - Chapitre 13 : Atténuation de charges avec le remboursement d'indemnités journalières pour notamment les emplois aidés : 263 624,65 €
  - Chapitre 70 : Produits des services (concessions de cimetières, vente de caveaux ou encore les produits du domaine public, les cantines, garderies...) : 521 362,90 €
  - Chapitre 73 : Impôts et taxes (dotations CAB, contributions directes, droits de place, taxe sur les pylônes...) 10 287 408,52 €
  - Chapitre 74 : Dotations et participations (dotation de solidarité, contrat CAF enfance-jeunesse...) : 2 373 845,32 €
  - Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles, logements, garages, bureau de poste, parking de l'Inquétie...) : 115 054,53€
  - Chapitre 76 : Produits financiers (parts sociales de la Caisse d'Epargne) : 2,60 €
  - Chapitre 77 : Produits exceptionnels (mandats annulés, indemnités de sinistre...) : 123 163,09 €

Compte tenu de la reprise de l'excédent 2019 de 1 169 329,76 €, il s'avère que la section de fonctionnement laisse apparaître un résultat cumulé positif de 3 302 632,24 € ».

**Monsieur le Maire** quitte la séance et **Monsieur WIART** en prend la Présidence.

**Monsieur WIART** procède au vote à main levée.

***Le Compte Administratif 2020 est approuvé à la majorité (Votants : 32 / Pour : 25 / Abstention : 7)***

### **2°) Affectation du résultat 2020**

**Madame CARON** : « Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 de la commune qui s'élève à 3 302 632,24 €.

- 1 754 647,98 € en réserve au compte 1068
- 1 547 984,26 € à l'excédent de fonctionnement reporté au compte 002. »

***L'affectation du résultat 2020 est approuvée à la majorité (Votants : 33 / Pour : 26 / Abstention : 7)***

### **3°) Décision Modificative n°1/2021**

**Madame CARON** : « La Décision Modificative n°1 a pour objectif essentiel la reprise au budget 2021 des données comptables issues de la gestion de 2020 et donc du Compte Administratif que nous venons de voir.

- Page 6 : des dépenses d'investissement, il faut noter dans cette DM1 les inscriptions budgétaires suivantes :
  - Le report des restes à réaliser de 2020 : 2 863 922,46 € ;
  - Le solde négatif de la section d'investissement de 2020 reporté : 1 485 484,61 € ;
  - A l'article 10226-ONA.01, un reversement de taxe d'aménagement : 6 516,35 € ;
  - A l'article 2031-106.411, un crédit de 3 000 € pour la réalisation d'une étude sur l'extension de la salle de sports Néviens ;

- Un ajustement entre les comptes 2138-032.020 et 2138-139.321, concernant l'acquisition immobilière « l'Atelier Micro-folies » ;
- Un ajustement entre deux comptes concernant l'acquisition et l'installation d'un panneau lumineux route de Calais ;
- A l'article 2313-001.33, un crédit de 90 000 € concernant les travaux de chauffage et climatisation du centre Georges Brassens ».

**Monsieur le Maire** informe l'assemblée que le tableau intégré dans le document de synthèse a été modifié entre le temps de l'envoi des dossiers et ce jour. Un document mis à jour est distribué.

**Madame CARON :** « Pour les recettes d'investissement, il faut noter les inscriptions budgétaires suivantes :

- Le report des restes à réaliser en recettes d'investissement pour un montant de 2 594 759,09 € ;
- 1 281 941,74 € de virement de la section de fonctionnement, ce qui porte l'autofinancement prévisionnel à 1 781 941,74 € ;
- La capitalisation du résultat 2020 pour un montant de 1 754 647,98 € au compte 1068 ;
- Des subventions de la CAB, de la FDE et certificats d'énergie pour des travaux de chauffage et de climatisation à Brassens, respectivement pour un montant de 179 380,24 € / 7 000 € / 36 137 € ;
- Une subvention « programme alvéole » de 5 230,80 € pour la construction d'un abri à vélos au parking du stade ;
- Une réduction du produit d'emprunt prévisionnel de 1 500 000 €.

La section d'investissement s'équilibre à 4 458 923,42 €.

En recettes de fonctionnement, l'excédent reporté résultant de l'affectation du résultat 2020 de 1 547 984,26 € et quelques compléments de dotations notifiées après le vote du Budget Primitif pour un montant global de 215 678 € ainsi que la participation CAF pour les colonies du service des sports qui nous permet d'inscrire :

- Un complément de dépenses imprévues de 478 020,52 € ;
- Un autofinancement prévisionnel complémentaire de 1 281 941,74 € ;
- Des subventions annuelles détaillées dans une délibération suivante pour un montant global de 7 150 €

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 767 112,26 € et le total de la DM1 est de 6 226 035,68 €.

**Monsieur DELACOUR, Conseiller Municipal :** « Bonjour à tous, merci Madame CARON. Je n'ai pas voulu vous interrompre, je voudrais revenir sur l'investissement. Sur le retrait de la ligne 2138-3220 en réserve d'acquisitions immobilières, je voudrais avoir confirmation que les 588 260 € correspondent au total des sommes des trois lignes en dessous ».

**Madame CARON** confirme.

**Monsieur DELACOUR :** « Alors comment s'explique ce glissement ? C'est juste une question technique, il n'y a pas de piège ».

**Monsieur LECERF, Directeur Général des Services** : « Quand nous vous avons donné l'ordre du jour du Conseil Municipal, nous n'avions pas les prix des transactions immobilières. Maintenant que nous les avons, nous pouvons les répartir sur les lignes et les enlever de la réserve »

**Monsieur DELACOUR** : « Parce qu'initialement, il n'y avait que les micro-folies de reprises dans la première Décision Modificative que vous nous avez donnée »

**Monsieur LECERF** : « Oui c'est la première somme que l'on connaissait, maintenant nous avons les précisions sur la Place Delury et la rue de la colonne »

**Monsieur DELACOUR** demande si la Place Delury est une nouvelle acquisition.

**Monsieur le Maire** confirme et indique que les précisions seront communiquées lors de la présentation du P.P.I par Monsieur DELPORTE.

**Monsieur DELACOUR** demande des informations sur l'acquisition rue de la colonne.

**Monsieur le Maire** l'informe que les éléments seront apportés lors de la présentation du P.P.I.

**Monsieur DELACOUR** : « Les 350 000 €, compensation à titre de taxe d'habitation, c'est la perte de la taxe d'habitation qui nous est compensée par l'Etat ? Est-ce que c'est ce qu'on avait en taxe d'habitation ? »

**Madame CARON** confirme avec une compensation à l'euro près.

*La Décision Modificative n°1/2021 est approuvée à la majorité (Votants : 33 / Pour : 26 / Abstention : 7)*

#### **4°) Attribution des subventions**

**Madame CARON** : « Pour un montant de 7 150 €, nous avons attribué pour cette DM1 :

- 200 € pour la délégation départementale de l'Education Nationale
- 5 800 € au Réveil Musical, subvention qui reste inchangée
- 300 € à l'association sportive Cardiogoal Saint-Martinoise
- 550 € pour le Petit bleu
- 300 € pour EPEAM ce sont les enfants autistes du Montreuillois. Un enfant Saint-Martinois est dans cet établissement sur Montreuil »

**Monsieur DELACOUR** ajoute que c'est aussi une association qui a vocation d'être sur Boulogne. »

*L'attribution des subventions est approuvée à l'unanimité (Votants : 33 / Pour : 33)*

#### **5°) Présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement**

**Madame CARON** : « Certains points ont déjà été présentés, on va donc s'attarder sur les acquisitions immobilières et je vais laisser la parole à Monsieur DELPORTE »

**Monsieur DELPORTE, Adjoint** : « Les acquisitions qui sont réalisées ou en cours sont :

- Le 22 route de Desvres, place Delury : c'est la maison qui se trouve à la gauche du fleuriste, de l'autre côté de la servitude de passage.



Nous l'avons acquise pour y installer un restaurant. Le projet est en cours de réalisation puisque, comme vous le savez, l'objectif de ce mandat est de dynamiser le centre-ville de Saint-Martin, nous avons donc cette première opération.

- La parcelle B43 sur la Waroquerie : pour 25 600 € a déjà été évoquée en Conseil Municipal, c'est l'acquisition que l'on a faite d'un terrain en haut de la rue du Four à chaux, dans ce secteur-là, pour éviter que l'on ait une occupation de longue durée des gens du voyage. Nous avons été alertés par les riverains par ce risque qui était avéré, nous avons donc acquis ce terrain.
- Le 23-29 rue Gaston Durieux : c'est l'acquisition de l'entrepôt "ex Geldis" pour y faire notre atelier micro-folies.
- Le 24-26 rue de la Colonne : c'est la maison dite "Lebégue" que nous avons acquise par préemption. Cette maison a un double intérêt, c'est une réserve foncière que l'on fait pour la commune. En premier point, elle est bien située car finalement elle se trouve entre le groupe scolaire Ferry-Nacry, à gauche quand nous sommes devant, et la place Aristide Briand et la mairie sur la droite.

Donc à terme d'équipement public futur, elle avait un intérêt. En second point, à court terme ou moyen terme, on souhaite y installer des associations comme l'Amicale des municipaux qui actuellement se trouve sur le site du CEG et nous avons aussi l'Amicale des anciens combattants qui se trouve sur le même site. Nous allons leur proposer de se déplacer dans cette maison car nous avons des projets pour le site du CEG (ancien terrain de boules entre la rue Jules Ferry et la rue Hénot). Nous avons là un ensemble immobilier qui est la propriété de la commune et qui est dégradé, c'est une catastrophe. Nous souhaitons donc au cours de notre mandat, réhabiliter ce site en y faisant un béguinage c'est-à-dire des petites maisons avec jardin pour les séniors. Le projet est en cours, il avance même assez vite ».

**Monsieur DELACOUR** situe bien l'ancien CEG et demande confirmation de la volonté d'y faire des résidences pour séniors.

**Monsieur DELPORTE** : « Ce n'est pas une résidence sénior. Une résidence sénior telle qu'on la connaît le plus souvent, c'est un collectif avec des appartements et des services partagés. L'idée ce n'est pas de faire cela à cet endroit car on est au milieu du tissu urbain. Nous sommes sur du bâti qui est du bâti de maison individuelle, aussi bien sur la rue Jules Ferry que la rue Hénot. L'idée n'est pas de faire de la hauteur mais de faire une vingtaine de petites maisons avec des petits jardins pour les personnes âgées qui ne souhaitent pas aller dans du collectif et qui souhaitent continuer à cultiver un bout de jardin. »

**Monsieur DELACOUR** demande si c'est de l'habitat social ?

**Monsieur DELPORTE** confirme que le projet est entrain d'être conçu avec un bailleur social.

**Monsieur DELACOUR** ne situe pas la maison "Lebégue".

**Monsieur DELPORTE** indique qu'elle se trouve juste à côté de chez Madame Sandrine FAMCHON.

**Monsieur MIELLOT, Conseiller Municipal** : « Si le projet d'aménagement des terrains du CEG me semble intéressant, il reste quand même sur ce site le javelot et le judo, que sont les

prévisions pour ces clubs ? Surtout le judo car il y a quand même des enfants qui y vont, même s'ils ne sont plus nombreux malheureusement. »

**Monsieur le Maire** : « Dans l'attente de trouver une salle sur Saint-Martin, nous sommes en négociation avec un établissement scolaire du Boulonnais qui possède dans son enceinte, une salle de combat de judo et de jujitsu. Le chef d'établissement nous a donné son accord de principe pour avoir l'accès pour nos jeunes du club »

**Monsieur DELACOUR** : « C'est intéressant, je vous remercie d'avoir le P.P.I on l'a tant réclamé, mais là c'est bien. Le restaurant que vous souhaitez faire place Delury, je trouve l'idée intéressante et donc nous serions propriétaires des locaux et nous louerions à quelqu'un qui souhaite s'installer ? »

**Monsieur le Maire** : « A terme, nous ne resterons pas propriétaire des locaux. Si le restaurant fonctionne et que l'exploitant peut en vivre décemment, nous lui ferons une proposition en crédit-bail. »

**Monsieur DELACOUR** demande si un loyer sera quand même demandé au départ.

**Monsieur le Maire** confirme.

**Monsieur DELPORTE** : « Lors du précédent mandat, nous avons essayé de faire venir un restaurant sur la place Jean Moulin, pour ceux qui s'en souviennent. Nous avons fait un gros effort pour faire venir un restaurateur mais cela ne s'est pas fait. Avant que la crèche arrive, on voulait un restaurant et nous n'avons jamais trouvé d'exploitant car le loyer était trop élevé.

L'intérêt de cette opération sur la place Delury c'est que nous sommes propriétaires et donc nous pouvons convenir d'un loyer raisonnable avec l'exploitant qui lui permettra de vivre et de se développer. »

**Monsieur DELACOUR** : « Espérons qu'il ne fera pas concurrence au marchand de frites que vous avez installé Place Delury »

**Monsieur le Maire** pense qu'il y a peu de risque pour qu'un restaurant face concurrence à un marchand de frites.

**Monsieur DELPORTE** : « La parcelle rue Gaston Durieux c'est celle attenante au 23 et 29 c'est-à-dire qu'elle se trouve à gauche de l'ancien bâtiment Geldis quand nous sommes devant. C'est un emplacement réservé au PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) que l'on souhaite acquérir. L'intérêt est d'y faire le futur espace de stationnement de notre atelier micro-folies, mais aussi, une liaison piétonne qui va relier la rue Durieux à ce que l'on imagine sur le site des ateliers techniques municipaux qui se trouvent derrière.

Et dernier point, pour les terrains du Département Waroquerie et Val Saint-Martin, nous en parlerons tout à l'heure car il y a une délibération spécifique ».

**Monsieur DELACOUR** : « En ce qui concerne le restaurant, on est bien d'accord qu'il s'agit d'acquisition, pour ce qui est du restaurant l'aménagement, est à la charge du locataire ou on va encore investir de l'argent là-dedans ».

**Monsieur le Maire** : « Nous allons accompagner la personne pour l'aider dans les démarches et le crédit-bail reprendra l'intégralité des frais engagés par la mairie. A terme, ce sera un investissement qui ne nous coûtera rien du tout ».

**Monsieur DELACOUR** : « Pour les micro-folies, là aussi il s'agit uniquement de l'acquisition du bâtiment, il y aura donc le coût de transformation... je voulais le préciser car c'est important ».

**Madame CARON** : « Tous ces projets pour vous annoncer aussi l'évolution prévisionnelle de la dette. Nous nous sommes penchés jusqu'en 2034 parce que cela fait beaucoup de projets. Les Saint-Martinois peuvent, peut-être se dire, où va partir l'argent. Dans tous les cas, nous avons une capacité d'emprunt de 4 millions et ce que je veux vous montrer ici c'est que nous avons encore actuellement des emprunts en cours, qui vont s'estomper au plus tard en 2033. Les emprunts que nous allons faire pour nos projets, on vous montre ici que l'annuité restera identique à ce qu'il y a aujourd'hui. Nous ne serons pas plus endettés avec les investissements et les emprunts que nous allons faire sur les prochaines années ».

Monsieur le Maire remercie Madame CARON et Monsieur DELPORTE pour cette présentation. Ce point ne nécessite pas de vote car c'est une simple information.

#### **6°) Participation pour les Saint-Martinois inscrits à l'Ecole d'Arts de Boulogne-sur-Mer**

**Monsieur le Maire** donne la parole à Monsieur PRUVOST, Premier Adjoint en charge de la culture.

**Monsieur PRUVOST** : « Merci Monsieur le Maire. Nous avons décidé de proposer la modification de la prise en charge d'une partie de l'inscription des Saint-Martinois à l'école d'arts de Boulogne-sur-Mer, pour la simple et bonne raison, que la ville de Boulogne a décidé unilatéralement de changer la prise en charge. La première prise en charge était un peu floue et indirecte, puisqu'on devait attendre les retours des inscriptions par l'école d'arts pour pouvoir procéder au remboursement partiel.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, de faire un forfait de remboursement annuel de 60 € par personne, adultes comme enfants, sur présentation d'un justificatif d'inscription. Il y aura une date limite pour éviter que certains s'inscrivent en mai, par exemple, et viennent se faire rembourser une part annuelle. L'idée est de rembourser 60 €, indépendamment de l'âge, afin d'inciter tous les Saint-Martinois à s'inscrire à cette école. Cela s'accompagnera d'une information plus intense sur ce dispositif de remboursement car on s'est rendu compte que beaucoup de Saint-Martinois n'était pas au courant de ce dispositif ».

**Monsieur DELACOUR** : « Le changement consiste en quoi ? C'est le tarif qui est plus élevé ? nous n'avons pas bien compris »

**Monsieur PRUVOST** : « Avant, l'aide était de 75 € par adulte et 45 € par enfant, nous avons décidé d'uniformiser celle-ci à 60 €. De plus avec l'ancien dispositif, nous étions obligés d'attendre le retour de la liste des inscrits pour pouvoir procéder au remboursement sauf que cette liste, nous arrivait très rarement ou était incomplète. Nous avons donc décidé de prendre en charge directement la participation des Saint-Martinois qui viennent avec les justificatifs nécessaires et on les rembourse directement ».

**Monsieur DELACOUR** : « Ils rentrent dans leur argent les Saint-Martinois ou c'est une partie des frais ? Combien coûte l'inscription ? »

**Monsieur PRUVOST** l'informe que l'aide équivaut à un trimestre que de mémoire l'année est à 180 €.

**Monsieur DELACOUR** demande combien de Saint-Martinois sont concernés.

**Monsieur PRUVOST** lui indique que sur le dernier listing il y a 54 personnes.

*La participation pour les Saint-Martinois inscrits à l'Ecole d'Arts de Boulogne-sur-Mer est approuvée à l'unanimité (Votants : 33 / Pour : 33)*

#### **7°) Titres restaurant pour le personnel communal**

**Monsieur le Maire** indique que c'est une délibération qui est prise tous les ans, un chèque supplémentaire d'une valeur faciale de 6 €.

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

#### **8°) Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité pour 2021. Création de postes**

**Monsieur le Maire** propose de créer cinq postes d'agents de maîtrise. Il indique que ce ne sont pas des nouveaux recrutements mais des techniciens déjà en poste aux services des espaces verts et des ateliers.

**Monsieur ALTAZIN, Conseiller Municipal** : « Etant nouveau dans cette assemblée, je ne me rends pas bien compte de ce que représente l'effectif des emplois à temps complet et non complet dans notre commune ».

**Monsieur le Maire** : « De mémoire, nous avons 135 équivalents temps plein et au total on a 150 emplois avec les emplois non complets ».

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

#### **9°) Mise en place du Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Annule et remplace la délibération n°2021-1-4 du 18 février 2021**

**Monsieur le Maire** : « Dans cette délibération, nous avons ajouté la qualification "pilote de drone" et nous y avons autorisé le cumul des habilitations afin qu'un agent puisse être plusieurs fois pris en compte. Nous avons aussi créé une ligne concernant les chefs de pôle puisque vous savez que la réorganisation interne de la mairie en ressources humaines a créé plusieurs pôles et donc pour les personnes responsables des pôles, il y a une ligne budgétaire prévue dans le RIFSEEP. »

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

**10° Médecine professionnelle et préventive. Reconduction de la convention. Annule et remplace la délibération n°2016-5-14 du 19 décembre 2016**

**Monsieur le Maire** : « C'est une délibération de principe qui nous lie à la médecine préventive et qui nous permet d'accompagner nos agents »

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

**11° Election des représentants du Conseil Municipal à la Commission d'Appel d'Offres suite aux démissions de Conseillers Municipaux. Annule et remplace la délibération n°2020-2-13 en date du 25 juillet 2020**

**Monsieur le Maire** : « Suite aux démissions de Monsieur Jessy FOURCROY et de Madame Stéphanie CABOCHE, nous allons passer au vote pour les différentes commissions dans lesquelles ces personnes étaient présentes ».

Après dépouillement, il est constaté :

**Commission d'Appel d'Offres – 5 membres**

Président : Le Maire et son représentant

**Nombre de votants : 33**

**Nombre d'exprimés : 33**

**Sont donc élus :**

**Liste majoritaire (26 voix) :**

Titulaires

- Patrick DELPORTE
- Betty BOULOGNE
- Caroline CARON
- Justine ANDRZEJAK

Suppléants

- Wilfrid ANFRY
- Stéphanie LACROIX
- Maxence DECAIX
- Philippe BOGGIO

**Liste minoritaire (7 voix) :**

Titulaire

- Virginie MALAYEUDE

Suppléant

- Irénée MIELLOT

**12° Election des représentants du Conseil Municipal à la Commission Consultative des services publics locaux suite aux démissions de Conseillers Municipaux. Annule et remplace la délibération n°2020-2-14 en date du 25 juillet 2020**

**Commission Consultative des Services Publics Locaux – 6 membres**

Président : Le Maire

**Nombre de votants : 33**

**Nombre d'exprimés : 33**

**Sont donc élus :**

**Liste majoritaire (26 voix) :**

- Ludovic LATRY
- Sylvie BERNARDINI
- Matthias PASCHAL
- Hélène BERNAERT

**Liste minoritaire (7 voix) :**

- Irénée MIELLOT

**Représentant d'association locale :**

- Lory COQUERELLE

**13°) Modification de la délibération n°2020-3-10 en date du 16 octobre 2020 et élection des membres du Conseil Municipal aux commissions communales suite aux démissions de conseillers municipaux**

**Monsieur le Maire :** « Afin d'assurer la parfaite représentativité de l'ensemble des Saint-Martinois et dans le respect de la liste défendue par Monsieur ALTAZIN, nous lui avons proposé d'intégrer ces commissions avec notre liste mais dans le respect de son identité propre. Ainsi les commissions municipales d'urbanisme-voirie-travaux et environnement-espaces naturels-écocitoyenneté passent à 11 membres. »

**Monsieur ALTAZIN :** « Effectivement la liste que je représente, n'étant représentée que par une personne, souffrait forcément d'un manque que j'estimais moi de représentativité et d'un risque de syndrome d'inutilité parfois.

Je remercie Monsieur le Maire et son équipe d'avoir entendu cette crainte que j'avais exprimée, je me retrouve donc associé à la liste majoritaire, c'est un truchement comme un autre. Je pensais être à la fin de la liste mais je vois que j'ai été introduit dans l'ordre alphabétique, en tous cas ce n'est pas grave du tout ».

**Monsieur le Maire :** « Nous étions obligés de vous placer à cet endroit puisque c'est un vote à la proportionnelle, au plus fort reste. Il y aura que neuf restants c'est techniquement la représentativité qui est faite ».

**Commission Environnement - Espaces naturels - Ecocitoyenneté - 11 membres**

Président : Le Maire

**Nombre de votants : 33    Exprimés : 33    Nuls et blancs : 0**

Ont obtenu :

**Liste majoritaire :**

**(26 voix soit 9 sièges)**

- Matthias PASCHAL
- Hélène BERNAERT
- Peggy DIVOIRE
- Julietta WATTEZ
- Geoffrey FOURCROY
- Stéphanie LACROIX
- Guillaume SAVEANT
- René WIART
- Régis ALTAZIN

**Liste « Poursuivons ensemble » :**

**(7 voix soit 2 sièges)**

- Irénée MIELLOT
- Christian DELACOUR

## **Commission Urbanisme – Voirie – Travaux – 11 membres**

Président : Le Maire

**Nombre de votants : 33      Exprimés : 33      Nuls et blancs : 0**

Ont obtenu :

### **Liste majoritaire :**

**(26 voix soit 9 sièges)**

- Patrick DELPORTE
- Maxence DECAIX
- Matthias PASCHAL
- Valérie DELPORTE
- René WIART
- Marcel LEVEL
- Justine ANDRZEJAK
- Wilfrid ANFRY
- Régis ALTAZIN

### **Liste « Poursuivons ensemble » :**

**(7 voix soit 2 sièges)**

- Irénée MIELLOT
- Pascale LEBON

## **14°) Rénovation énergétique du Centre culturel Georges Brassens**

**Monsieur PRUVOST** : « Nous l'avons déjà annoncé au Budget Primitif, mais l'idée, est de faire une rénovation complète du Centre Georges Brassens. Tout d'abord, en y installant une climatisation puisqu'on l'a constaté lors de la reprise de la saison culturelle où il a fait très chaud avec les masques que c'était difficilement tenable. Nous allons revoir aussi le système de chauffage.

La deuxième phase de travaux consiste à travailler sur l'enveloppe extérieure, que ce soit, sur les menuiseries ou l'isolation thermique afin que le Centre Brassens devienne, à l'été 2022, un bâtiment basse consommation.

Nous avons inscrit 350 000 € au Budget Primitif et nous serons à 498 000 € qui seront financés via des dotations (FDE – CAB) comme nous l'avons vu sur la Décision Modificative.

L'idée est d'intervenir enfin sur ce centre Brassens, qui commence à afficher son âge, et donc d'avoir un outil confortable avec une rentabilité sur les 20 prochaines années en terme de retour sur investissement environnemental et qui rentre aussi dans nos engagements en terme de transition écologique. Faisant en sorte que nos bâtiments communaux deviennent à l'avenir beaucoup plus sains ».

**Monsieur ALTAZIN** : « Saint-Martinois depuis 33 ans, j'ai toujours un peu regretté que nous soyons finalement, aujourd'hui, victime d'une histoire et d'un héritage qui est celui d'une salle de sport polyvalente, qui par le temps est devenue de façon constante un lieu de spectacle. C'est très bien d'aller dans ce sens de la rénovation, mais nous sommes entraînés dans la rénovation pour un bâtiment qui, malheureusement, reste peu un bâtiment de spectacle. Son entrée n'est pas simple et il faudrait peut-être prévoir aussi dans un autre avenir, d'en faire devenir quelque chose, puisque ça ne deviendra plus une salle de sport. Il faudrait peut-être que ce lieu de spectacle, d'assises, de positionnement des spectateurs soit amélioré notamment par une rénovation de son intérieur, de son effet scénique ».

**Monsieur le Maire :** « Je vous remercie pour votre déception, de cette salle de sport qui disparaît définitivement, étant attaché à la pratique sportive. Néanmoins, la plupart des artistes qui viennent dans cette salle louent la qualité phonique et la qualité des représentations qui sont faites. Sans trahir les propos de Guillaume PRUVOST, 97 % de la salle était remplie à chaque spectacle de la saison passée. Je pense qu'elle joue pleinement son rôle, alors effectivement, sur la qualité propre de l'assise ou de l'espace, on peut toujours l'améliorer ».

**Monsieur PRUVOST :** « Sur la qualité de l'assise, on n'a pas eu de retour négatif, nous sommes vraiment sur de l'isolation et plutôt sur de la climatisation. Pour reprendre les propos de Monsieur le Maire, les retours des artistes et des spectateurs, sur l'intérieur même de la salle, sont globalement positifs. C'est pour cela d'ailleurs, que nous avons commencé cette étude de rénovation énergétique par une étude acoustique, car nous avons des excellents retours au niveau acoustique de la salle de spectacle et que nous voulons vraiment les garder même si nous allons toucher évidemment à l'enveloppe.

C'est plus compliqué, notamment ces derniers temps, car le protocole COVID a fait que nous avons dû filtrer les entrées de façon plus intense donc certains spectateurs étaient pris sous les intempéries notamment les spectateurs du week-end dernier. Tous les travaux qui ont été faits, ont orienté cette salle qui était à la base pour le sport vers une salle de spectacle. Le retour en arrière serait impossible ».

**Monsieur ALTAZIN** demande combien de spectateurs représente la jauge maximale.

**Monsieur le Maire** répond que la salle peut contenir 650 places assises et 900 places assis/debout.

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

### **15°) Restaurant scolaire Square Ferry-Nacry**

**Madame BERNAERT :** « Cette délibération concerne la restauration scolaire de l'école Ferry-Nacry, une des priorités de notre mandat en matière d'éducation. Nous souhaitons faire un nouveau réfectoire pour les 125 à 150 élèves qui mangent tous les midis au collège Roger Salengro et qui n'est pas sans poser des problèmes de confort pour eux et qui ont un impact sur la qualité de leur apprentissage dans l'après-midi.

On a l'intention de construire un réfectoire donc une salle de 200 couverts sur l'espace des serres, donc tout près de l'école, ce qui pourra avoir plusieurs avantages. Le premier est d'améliorer le confort à la pause méridienne des élèves, qui déjà en dehors des conditions de COVID, mangent à 12h45 voir 13h alors qu'ils ont terminé les cours à 12h. Il y a donc un long temps d'attente et une fois qu'ils sont passés à la cantine, ils doivent directement rentrer dans leur salle. Donc au niveau du confort pour les élèves, dans cette organisation, il n'est pas optimal.

Le deuxième point c'est qu'au niveau de la sécurité cela permettra de ne plus marcher le long de la rue de la colonne avec 125 à 150 enfants.

Jusque là ça se passe bien, il y a une dizaine voire une quinzaine d'encadrants chaque midi avec eux, selon le nombre d'élèves inscrits, mais là ça nous permettra de les faire sortir directement de l'école, de longer le trottoir et de faire 100 mètres pour arriver à la cantine, il ne sera donc plus question d'aller sur la rue.

Le troisième point, je pense aussi au collège, ce n'est pas facile pour eux de faire manger autant d'enfants en plus de leurs collégiens. Cela permettra de fluidifier les quatre services du



midi qui sont assez compliqués et d'alléger le travail mais bien évidemment, c'est quand même le collègue qui continuera de nous faire les repas le midi.

Je vais laisser la parole à Patrick DELPORTE car dans cette délibération, il y a une partie qui concerne le foncier.

**Monsieur DELPORTE** : « Cet équipement on va le faire sur une partie du site qui est actuellement occupé par les espaces verts. On est en train d'esquisser également notre futur centre technique municipal à l'Inquétrie et donc les serres qui occupent actuellement le site du futur restaurant scolaire seront délocalisées sur le site de l'Inquétrie ».

**Monsieur DELACOUR** : « C'est un problème intéressant, il y a longtemps qu'on en parle et naturellement, nous serons pour, puisqu'il y a une très forte demande. Quand j'étais adjoint à l'enseignement, bien souvent, on me réclamait un point de restauration donc avec tous les avantages présentés, j'abonde dans votre sens. A quel horizon, pensez-vous que les serres municipales seront transférées car cela toujours été le point de blocage ».

**Monsieur DELPORTE** : « Je pense que cela se fera en deux temps, on souhaite aller vite sur le sujet du restaurant scolaire c'est une priorité. Par conséquent, il va falloir que les espaces verts libèrent, dans un premier temps, à peu près un tiers de leur surface. Ce tiers sera délocalisé rapidement sur le site de l'Inquétrie. Je rappelle que le site de l'Inquétrie est aujourd'hui partiellement occupé par les services de la CAB qui vont le libérer en fin d'année puisque leur propre équipement sera construit. On disposera du site de l'Inquétrie en fin d'année, on y délocalisera une partie des espaces verts, viendra ensuite le déplacement des autres services techniques mais pour l'instant c'est un peu prématuré. On est en train d'y travailler avec tous les services pour que l'on puisse concevoir un projet qui convient à tout le monde qui puisse aussi améliorer les conditions de travail des services techniques qui méritent certainement des locaux plus fonctionnels, plus modernes et plus agréables pour travailler »

**Monsieur DELACOUR** demande si les maternelles et les primaires vont manger en même temps ou s'il y aura deux services.

**Madame BERNAERT** : « Les élèves de Prévert continueront de manger à Prévert et les élèves de Ferry-Nacry dans le nouveau réfectoire donc cela ne posera pas de problème s'ils mangent à la même heure »

**Monsieur ALTAZIN** : « Pour compléter le questionnement de Monsieur DELACOUR, d'un point de vue technique, la cuisine de Salengro reste cuisine centrale et le type de restauration c'est de la liaison chaude ou froide ? »

**Madame BERNAERT** : « On fait les deux, notre service des fêtes et cérémonies vient chercher les repas avec des étuves. Nous possédons des chambres froides et chaudes. Elles sont livrées sur le lieu où les enfants mangent, mais nous avons prévu de faire une cuisine semi-professionnelle qui permettra de laver la vaisselle sur place et de mettre ce qu'il faut dans les assiettes, mais ce n'est pas nous qui faisons les repas »

**Monsieur ALTAZIN** : « Il n'y aura pas de réchauffement sur place, le jour des frites par exemple ? C'est toujours un problème pour les enfants, je l'ai connu dans mon métier »

**Madame BERNAERT** : « Nous avons nos agents responsables de la cantine qui sont formés à prendre la température des aliments, là-dessus nous sommes déjà bien équipés, parce qu'on

le fait déjà. On a une grande partie de nos élèves qui mangent à la salle André Condette depuis plus d'un an et au foyer Dumortier donc nous livrons déjà de cette manière ».

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

### **16°) Installation d'équipements hydro-économes dans les bâtiments communaux**

**Monsieur PASCHAL, Adjoint** : « Bonsoir, nous avons mesuré les débits qu'il y avait sur les robinets des bâtiments communaux et on s'est aperçu que certains robinets avaient un débit de 13 litres par minute donc, dans le but d'économiser l'eau, nous allons installer des dispositifs hydro-économes qui permettront de réduire les débits sur les robinets. Cela représente potentiellement une économie de 1057m<sup>3</sup> par an, ce qui est assez conséquent et fera un investissement de 21 217 € H.T pour une économie annuelle de 9 907 €. Nous devons donc avoir un retour sur investissement en 27 mois, de plus, nous avons fait une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour 50 % du montant. Nous devrions donc revenir dans nos frais en un peu plus d'un an, une fois la subvention attribuée ».

**Monsieur DELACOUR** demande si ce sont des récupérateurs d'eau.

**Monsieur PASCHAL** : « Non c'est le débit des robinets qui va être réduit car aujourd'hui 13 litres d'eau par minute pour se laver les mains c'est beaucoup trop. Je remercie, d'ailleurs, Fabrice BERTIN pour son travail sur ce dossier qui a tout mené jusqu'à la demande de subvention »

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

### **17°) Organisation des rythmes scolaires. Horaires des écoles élémentaires et maternelles 2021/2024**

**Madame BERNAERT** : « Cette délibération concerne l'adoption des rythmes scolaires pour conserver notre rythme sur quatre jours. Lors des cinq conseils de nos écoles maternelles et élémentaires, au deuxième trimestre, nous avons voté pour reconduire ces quatre jours. Ce rythme scolaire a été voté en 2018 sur quatre jours et il faut réitérer cette dérogation tous les trois ans »

**Monsieur DELACOUR** : « Je vais rappeler un peu l'historique, c'est venu à l'origine des T.A.P. la fameuse réforme de l'enseignement. La semaine de travail dans les écoles étaient devenues à cinq jours et faisait travailler les élèves le mercredi et vu le succès des T.A.P cela a duré une année et nous a coûté beaucoup d'argent, de plus les enseignants comme tout le monde souhaitaient le retour à la semaine des quatre jours. On avait donc dès l'année qui a suivi repris la semaine de quatre jours mais c'était une exception qui était reportable. Est-ce définitif ?

**Madame BERNAERT** informe que pour le moment il faudra procéder de nouveau à un vote dans trois ans, sauf changement.

**Monsieur ALTAZIN** : « J'imagine que dans ces écoles, le choix des horaires parce qu'il y a des jours mais des horaires aussi, ont été définis d'une façon très concertée aussi ? Avec les parents ? »

**Madame BERNAERT :** « Les horaires sont inscrits, à titre indicatif, mais n'ont pas été soumis au vote. C'est uniquement les quatre jours qui ont été soumis aux conseils d'école. Par contre pour les horaires, Monsieur DELACOUR pourra l'expliquer mais il y a eu de gros débats pour Nacry et Prévert qui étaient en face à face mais cela date de longtemps. Ce sont des horaires adaptés à chaque école, vous pouvez constater qu'elles n'ont pas toutes les mêmes horaires ».

**Monsieur ALTAZIN :** « Cela reste un peu tôt à mon sens, mais après tout ce que je pense, le vent l'emporte ce n'est pas grave »

**Monsieur DELACOUR :** « Les horaires étaient des vieux horaires avant les T.A.P donc on est revenu à la situation initiale qui avait été mis d'ailleurs en approbation aux conseils d'école et y a même eu un gros débat. Le seul changement, c'est peut-être, l'harmonisation des horaires avec Prévert et Ferry-Nacry, il y a toujours eu un décalage et maintenant ils marchent ensemble ce qui rend service à tout le monde »

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

### **18°) Restauration scolaire. Dégrèvement**

**Madame BERNAERT :** « Cela concerne le remboursement des tickets que les parents prennent sur « Eticket » pour la garderie et la cantine. C'est une délibération qui a déjà été évoquée l'année dernière mais celle-ci est un peu plus détaillée et plus large car nous avons eu de nouveaux cas de remboursement cette année, notamment en raison de la crise sanitaire. On a des appels de parents qui ont encore de 30 à 90 € sur leur compte « Eticket » alors que les enfants passent en 6<sup>ème</sup>, déménagent en cours d'année, ne souhaitent plus se rendre à la cantine ou garderie...mais aussi, lors de la crise sanitaire, nous avons fait appel à la solidarité des parents pour leur demander de ne pas mettre ou moins leurs enfants à la cantine afin de limiter le brassage et pouvoir ainsi respecter au mieux le protocole. Beaucoup de parents ont encore de l'argent sur le compte « Eticket » parce qu'ils ont répondu à notre demande de solidarité. Il y a des parents qui prennent tous les tickets dès le mois de septembre pour ne pas être embêtés. Cette délibération permet donc de rajouter un cas ou deux par rapport à l'année dernière et surtout la dernière phrase de la délibération " ces mesures seront reconduites chaque année " nous permettra de ne pas la revoter chaque année ».

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

### **19°) Acquisition des propriétés du Département**

**Monsieur le Maire :** « Dans le cadre du projet municipal que nous défendons, de l'aménagement de la liaison Le Portel-Bonningues, Nous sommes allés en négociation au Département et je remercie ici le Département et notre nouvelle Conseillère Départementale pour l'écoute favorable à cette démarche.

Cette délibération est importante car elle va nous permettre de pouvoir engager rapidement les travaux d'aménagement et je laisse Patrick DELPORTE présenter le phasage de cet aménagement ».

**Monsieur DELPORTE :** « Le sujet est complexe car en fait on a plusieurs emprises foncières concernées. On a plusieurs propriétaires qui concernent cette voie verte. Le Département a accepté de nous céder une partie des terrains pour un montant qui est inférieur à l'estimation des domaines, l'affaire n'est donc pas si mauvaise.

On a également deux propriétaires privés d'ailleurs on rencontre l'un des deux en juillet, les parcelles privées se situent entre la route de Desvres et les parcelles du Département mais on a également la ville de Boulogne qui possède une partie des terrains et pour une toute petite partie le centre hospitalier.

C'est une opération de longue haleine puisque ces acquisitions ne vont pas se faire tout de suite, on rentre en négociation avec les différents opérateurs. On souhaite que cette voie verte soit réalisée pour la fin du mandat, nous allons procéder par tronçon et donc on va pouvoir commencer à travailler sur ce premier tronçon qui est à peu près au centre de la voie verte grâce à l'acquisition des parcelles du Département ».

**Monsieur le Maire** remercie Monsieur DELPORTE pour ces précisions.

**Monsieur DELACOUR** : « Je ne comprends pas trop sur le diagramme, il y a deux parcelles en rouge, tout cela c'est le Département ? »

**Monsieur le Maire** : « Les parcelles en rouge sont celles du Département qui nous a proposé de nous vendre le chemin du Portel-Bonningues à l'euro symbolique et dans leur calcul, le Val Saint-Martin représentait le montant théorique du chemin le Portel-Bonningues. En fait, comme nous n'avions pas prévu d'acheter le Val Saint-Martin, ils nous ont proposé de racheter aussi cet espace qui aura un intérêt urbanistique pour les habitants de la rue Charles Gide et de la rue François boulanger dans le futur »

**Monsieur DELACOUR** : « Ce n'est pas clair du tout on voit un cheminement rouge ça c'est l'ancien tracé du Portel-Bonningues, on aboutit sur un terrain en hauteur »

**Monsieur le Maire** : « Il est en contrebas, vous apercevez le chemin et le point le plus haut donc le trait rouge. Les premiers terrains de BioSol, maintenant les jardins du Boulonnais, avec qui nous allons passer une convention et un bail pour l'exploitation. En dessous, vous avez la description des rues Charles Gide et François Boulanger et au-delà de cela le long de la rue de l'hôpital, vous avez les terrains du Val Saint-Martin qui étaient une propriété départementale que nous avons acquise ».

**Monsieur DELACOUR** : « Les deux terrains sont séparés ? Vous allez faire deux jardins publics séparés si je comprends bien »

**Monsieur le Maire** : « Non alors le Val Saint-Martin est déjà plus ou moins équipé, l'acquisition permettrait d'aider les habitants de la rue Charles Gide à pouvoir créer de l'assainissement ».

**Monsieur DELACOUR** demande le prix de l'acquisition des deux terrains.

**Monsieur le Maire** répond que cette acquisition s'élève à 94 494,60 € et que l'estimation des domaines était de 137 000 € »

**Monsieur DELACOUR** : « Vous aviez budgété 800 000 € pour ce truc-là »

**Monsieur le Maire** : « Nous avons budgété 800 000 € sur une globalité d'acquisition, il nous reste deux à trois parcelles sur Boulogne à acquérir et deux parcelles privées à acquérir. Les 800 000 € sont aussi pour l'aménagement, tout n'est pas que pour l'acquisition »

**Monsieur DELACOUR** : « Je trouve quand même cela très cher, autant les acquisitions vous vous en tirez bien, par contre, l'aménagement je trouve cela hors de prix. Après c'est votre projet, moi personnellement, ce n'est pas une priorité. Autant le point restaurant je trouve cela très bien et faut le faire très vite mais là je trouve que c'est de l'argent inutilement dépensé, c'est mon point de vue ».

**Monsieur le Maire** : « C'est votre point de vue mais vous n'habitez pas Ostrohove et je pense que les gens d'Ostrohove quand ils nous rencontrent sont plutôt satisfaits de savoir qu'ils vont avoir un cheminement piéton et vélo adapté qu'ils pourront utiliser toute l'année ».

**Monsieur DELACOUR** : « On verra »

**Monsieur PRUVOST** : « L'inscription budgétaire de 800 000 € c'est une simple inscription budgétaire, tout ce qui est aménagement et étude d'aménagement c'est en cours puisque le mandat vient de commencer. On s'est inscrit au dispositif "Petites Villes de Demain", c'est une inscription prévisionnelle, ce n'est pas dit qu'il y aura 800 000 € d'investissement. Comme on l'a vu pour la Décision Modificative y a des inscriptions budgétaires qui ont été revues à la baisse parce qu'on a fait baisser l'emprunt, on a des subventions... On a préféré faire une inscription budgétaire sur le plan pluriannuel d'investissement qui soit ambitieuse pour dire d'avoir un réel outil qui sera bénéfique à tous les habitants maintenant ce n'est pas dit que ce soit 800 000 € globaux »

**Monsieur ALTAZIN** : « Je suis habitant d'Ostrohove justement, et c'est un lieu pédestre et de circulation cycliste que j'utilise parfois à mon plus grand plaisir. Je le trouve aujourd'hui très sauvage et bucolique, j'espère qu'il conservera cet aspect quand même. Moi ce qui me gêne c'est qu'en tant que contribuable français du Département du Pas-de-Calais et de tout ce que l'on veut, j'ai l'impression que je paye deux fois parce-que c'est qui le Département ? ça remonte à très longtemps j'imagine la propriété du Département sur ce lieu ? Car quand le Portel-Bonningues était exploité c'était peut-être déjà la propriété du Département, je ne sais pas très bien à cette époque. Donc ma question est aussi bête que cela mais pourquoi on ne leur rachète pas pour l'euro symbolique puisque le Département fait quand même entre guillemets une affaire, il n'aura plus à s'en occuper. Voilà ma naïve déclaration. »

**Monsieur le Maire** : « On ne peut pas acheter les territoires comme ça, on achète au prix du marché, France Domaine existe pour nous donner une valeur et nous devons la respecter que ce soit la Région, l'Etat...on rachète pareil et parfois l'Etat est même très subtil dans ses façons d'opérer avec nous. C'est la règle, on la respecte »

**Monsieur ALTAZIN** : Je ne connaissais pas cette règle. Donc partout, toute cession d'un bout de terrain fait l'objet d'un achat entre des collectivités territoriales ? Je chercherais dans ma documentation »

**Monsieur le Maire** : « S'il y a une jurisprudence j'en serai heureux de la connaître, sachez-le »

***La délibération est approuvée à la majorité (Votants : 33 / Pour : 26 / Abstention : 7)***

**Monsieur le Maire** : « Avant de clore ce conseil, j'aimerais ici que les membres siégeant applaudissent l'ensemble des équipes techniques qui nous installent une très belle salle de Conseil Municipal ainsi que l'ensemble des équipes municipales qui nous fournissent les documents du mieux possible et nous permettent d'assurer le bon fonctionnement des séances ».

Applaudissements de l'assemblée.

**Monsieur le Maire** remercie l'assemblée et souhaite pour ceux qui vont pouvoir le faire, de bonnes vacances et une bonne fin de soirée.

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 25.*



**Le Maire,  
Raphaël JULES**

Visa du secrétaire de séance :